

POINT D'ETAPE

NEGOCIATIONS PPCR /PACTE PRESIDENTIEL

ENCORE LOIN DU COMPTE !

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

cfat



La détermination du SCSI dans ce dossier est totale afin que les négociations actuelles permettent à tous les officiers de bénéficier notamment de la grille A Type de la fonction publique.

A ce jour, les réunions d'étapes bilatérales avec les seuls syndicats représentatifs d'officiers en CAP, n'ont apporté aucune réponse aux nombreuses questions et argumentations techniques du SCSI, en particulier sur les conséquences de la fusion des deux premiers grades.

Loin de l'amateurisme de certains qui hurlent au loup un jour ou crient victoire le lendemain, le SCSI travaille sans démagogie mais avec détermination. Le dialogue social est en cours et les réunions s'enchaîneront jusqu'à fin mars avec les équipes de la DRCPN mobilisées sur l'ensemble des questions techniques et financières posées par notre organisation.

POINTS DE BLOCAGE

- La grille proposée ne correspond pas à la grille A TYPE avec bornage indiciaire au 1015 pour commandant et hors échelle lettres pour CDTEF ET GRAF
- Le calendrier de mise en application est trop long
- Les mesures pour les capitaines sont insuffisantes
- L'attractivité du début de grille de lieutenant est faible en comparaison de celle des OGN

A L'ETUDE PAR L'ADMINISTRATION

- Conditions de reclassement dans la nouvelle grille
- Augmentation significative des ratios d'avancement au grade de commandant
- Pyramidage du corps à l'identique du CCD
- Sur-indiciation de certains échelons de lieutenant et capitaine
- Galonnage et appellation du nouveau grade
- Augmentation significative IRPX2 chef de service (alignement sur commissaire 1er grade), augmentation de l'IRP de base
- Augmentation du nombre de postes difficiles
- Critères d'accessibilité et de gestion de l'échelon fonctionnel et du GRAF
- Augmentation de l'ISSP
- Refonte de la prime de fidélisation IDF

ARBITRAGE FAVORABLE

- Intérim au bout du premier jour du 3^e mois
- Paiement obligatoire des jours RTT CRS ramené de 16 à 8 jours

En aucun cas le SCSI/CFDT ne validera un quelconque accord sans que les points de blocage soient impérativement levés et que les mesures à l'étude se concrétisent par des avancées significatives.

